

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 90 (1981)
Heft: 2

Artikel: 1981 : année de la personne handicapée
Autor: Hürlimann, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«PLEINE PARTICIPATION ET ÉGALITÉ»

1981: année de la personne handicapée

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 1981 «Année de la personne handicapée». Cette «Année» est placée sous le thème «Pleine participation et égalité». Pour atteindre ce but, soixante organisations de handicapés et œuvres d'entraide ont formé le Comité suisse pour l'année de la personne handicapée (COP 81). La nouvelle année de l'ONU a été ouverte officiellement le 8 janvier, à Berne. Son thème a été évoqué par le conseiller fédéral Hans Hürlimann et le conseiller d'Etat Gotthelf Bürki, de Berne. La manifestation a été agrémentée par des danses folkloriques exécutées par le Club de loisirs pour handicapés mentaux de Zurich.

«Les handicapés ont développé une nouvelle conscience. Ils refusent que d'autres parlent et agissent en leur nom» précise le COP 81 dans son «appel à l'occasion de l'Année de la personne handicapée». Comme l'a dit aussi la secrétaire générale du COP 81, Mme Irène Häberle, cette nouvelle année des Nations Unies doit en premier lieu fournir aux handicapés l'occasion de formuler eux-mêmes leurs besoins et leurs exigences. Plusieurs initiatives, qui seront en grande partie l'affaire des handicapés eux-mêmes, sont projetées dans le cadre des églises, des écoles, dans les milieux économiques et dans les media. Le président du COP 81, le conseiller d'Etat Gotthelf Bürki, souligne les nombreuses barrières qui entravent la pleine participation des handicapés dans tous les domaines de l'existence, et rendent aléatoire l'égalité qui devrait exister entre les handicapés et les non-handicapés. Il n'y a pas que les barrières extérieures architecturales des constructions publiques et privées,

celles du trafic et des places de travail; les barrières intérieures ne sont hélas pas rares: la peur, la crainte, l'insécurité, l'ignorance du comportement à avoir envers les handicapés. La nouvelle année des Nations Unies doit donc inciter chacun en particulier, les familles, les sociétés à intégrer de plus en plus les handicapés dans leur propre milieu en les considérant comme leurs semblables. Ce postulat s'adresse aussi aux législateurs. Le handicapé conscient de sa qualité d'individu ne veut pas être un objet de pitié, de commisération et de bienfaisance. Ce qu'attend le handicapé c'est l'égalité des droits et des chances dont jouit le non-handicapé. Le conseiller fédéral Hans Hürlimann s'est exprimé en sa qualité de président d'honneur du COP 81. Il est intervenu expressément pour que le handicapé soit reconnu comme membre à part entière de la société, par l'octroi d'une aide matérielle judicieuse et par de véritables contacts d'homme à homme. Le handicapé est porteur d'un message particulier: rappeler l'essentiel de l'existence et démontrer ce qu'est le véritable courage de vivre. Le conseiller fédéral Hürlimann a terminé son allocution en disant notamment: «Nous formons une communauté dont la force se mesure à l'attention et à la compréhension que nous apportons à la «partie faible». Cette vraie communauté nous donne de la force, elle donne la force aux handicapés de maîtriser leur destin, elle donne à tous la force de réaliser une intégration durable, la force d'être solidaire dans une période difficile».

«Le handicapé n'est pas seulement celui qui reçoit mais aussi celui qui donne», stipule «l'appel à l'occasion de l'Année de la personne handica-

pée». Preuve en soit les danses folkloriques présentées par le Club zurichois de loisirs pour handicapés mentaux, lors de la manifestation d'ouverture; les danseurs ont fait une grande impression par la faculté d'expression de leurs mouvements.

Que fait la Croix-Rouge suisse en faveur des personnes handicapées?

Conformément au slogan de l'Année de la personne handicapée «Pleine participation et égalité», la Croix-Rouge suisse se préoccupe de tous les handicapés. Ce qu'attendent les handicapés, ce n'est ni la pitié, ni la bienfaisance, ni même en premier lieu une assistance ou un secours, mais des contacts humains d'égal à égal, entre partenaires, caractérisés par la solidarité. N'est-ce pas là ce que nous cherchons tous tant que nous sommes? Ne sommes-nous pas tous, d'une manière ou d'une autre, des handicapés? S'inspirant de l'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, celui de l'humanité, la Croix-Rouge suisse lutte pour une nouvelle prise de conscience, pour une attitude ouverte à l'égard de toutes les minorités, souvent appelées à tort «groupes marginaux». La Croix-Rouge suisse ne dit pas: les handicapés et nous! En effet, cette tournure de phrase accentuerait encore la séparation qu'il s'agit d'abolir: en disant «nous», l'on englobe aussi les personnes handicapées; leur place est parmi «nous», et nous sommes tous solidaires.

Les contacts humains d'égal à égal, d'authentiques relations entre partenaires, tels sont les fondements de toutes les activités de la Croix-Rouge suisse et notamment du travail de ses

collaborateurs et assistants bénévoles en faveur de personnes particulièrement défavorisées telles que les malades chroniques et les personnes gravement atteintes qui connaissent en plus des difficultés d'ordre matériel. Il appartient à la Croix-Rouge suisse, en sa qualité d'œuvre d'entraide, de s'occuper en premier lieu de ces personnes handicapées qui dépendent constamment de l'aide d'autrui. Parmi les nombreuses activités de la Croix-Rouge suisse en leur faveur, citons les exemples les plus importants.

Autocars pour handicapés

La Croix-Rouge suisse dispose de deux autocars qui lui permettent d'organiser des excursions pour les handicapés et les malades chroniques. Ces deux autocars spéciaux – ils sont tous deux munis d'une plate-forme d'élévation hydraulique – transportent chaque année quelque 7000 patients en fauteuil roulant, accompagnés de personnel soignant et d'assistants bénévoles Croix-Rouge. En outre, plusieurs sections disposent de leur propre petit bus pour les transports de handicapés et de malades.

Le service de transport

Quelque 4000 assistants bénévoles assurent dans les diverses sections de la Croix-Rouge suisse le service de transport Croix-Rouge. Une fois par semaine ou plus souvent, selon les cas, ces automobilistes bénévoles Croix-Rouge transportent dans leur voiture privée, à titre gracieux, des personnes handicapées, des personnes âgées ou des malades qui ne pourraient utiliser les transports en commun et veulent se rendre à la séance de thérapie, à l'hôpital, chez le médecin, chez le dentiste ou peut-être à la campagne ou en ville.

Camps de vacances

Cette année, plusieurs sections organisent (pour la première fois, dans certains cas) des camps pour personnes handicapées. La Croix-Rouge Jeunesse met sur pied trois «Camps de l'Amitié» qui permettent à des enfants et à des jeunes gravement atteints de passer leurs vacances avec de jeunes bénévoles (des enseignants pour la plupart).





L'ergothérapie

Actuellement, les sections locales de la Croix-Rouge suisse disposent déjà de 24 centres d'ergothérapie ambulatoire (du grec «ergon» = œuvre, occupation, et «therapeia» = traitement, guérison, soins). Dans ces centres, quelque 40 ergothérapeutes traitent – conformément aux prescriptions d'un médecin – plus de 3000 patients par année. Il s'agit de personnes handicapées de façon passagère ou durable à la suite d'une maladie physique ou psychique ou par des troubles dus à leur situation sociale ou à des problèmes de développement. A titre individuel ou par groupes, ces personnes sont stimulées dans leur évolution physique, psychique et intellectuelle grâce à des activités manuelles, socio-artistiques et créatives adaptées à chaque cas, de même que par la répétition des gestes indispensables de la vie courante; au besoin, elles sont équipées de moyens auxiliaires. Ces traitements ont pour but la réintégration sur les plans médical, professionnel et social.

Centre d'accueil de jour

Parmi les autres activités – fort nombreuses – des sections de la Croix-Rouge suisse en faveur des personnes handicapées, citons encore le centre d'accueil de jour tenu par la section de Zurich. Ce centre offre aux personnes handicapées, aux aînés et aux malades chroniques les occupations, mais aussi l'émulation et l'encouragement dont ils ont besoin.

Activités à l'étranger

Parmi les activités organisées à l'étranger en faveur des personnes handicapées, signalons notamment, au Liban, deux centres de réadaptation pour mutilés de guerre.

1981, «Année de la personne handicapée» selon l'ONU

Sur les plan national et régional, la Croix-Rouge suisse apporte son concours à l'Année de la personne handicapée. Elle s'est donné pour premier but le développement de ses activités principales en faveur des handicapés. Quant à ses projets se rapportant de façon spécifique à l'Année de la personne handicapée, leur réalisation sera signalée au fur et à mesure par la presse. ■